



Normes et modalités¹ en évaluation des apprentissages

Année scolaire 2026-2027



Entrée en vigueur : 9 juin 2025

Date approuvée par la direction sous proposition des enseignants concernés

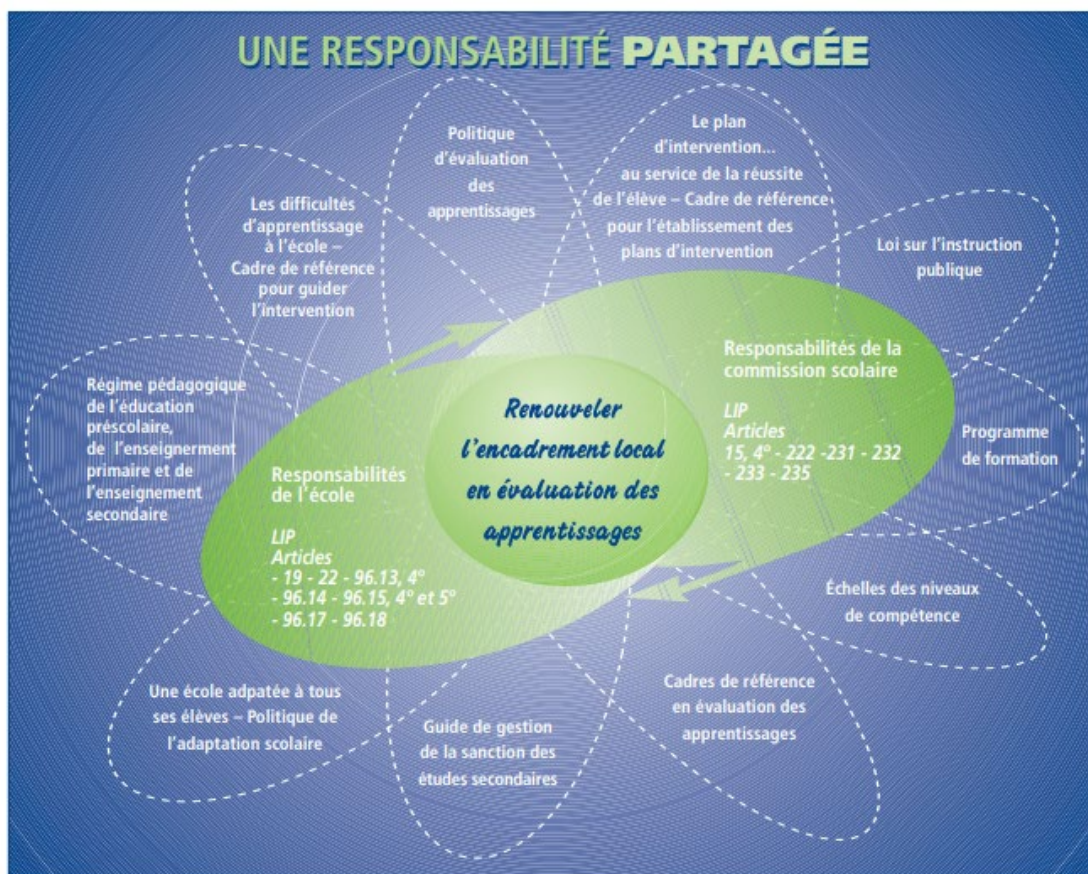
¹ ce qui conduit les acteurs des milieux scolaires à déterminer ce qu'ils doivent faire pour que la vision de l'évaluation préconisée par le Ministère imprègne les pratiques éducatives de l'école et qui mérite d'être discuté et partagé entre collègues, avec les parents et les élèves

CONTEXTE

Information générale sur les responsabilités de l'école selon la loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique:

Avant de débiter, notre équipe s'est questionnée :

- Sur quels principes devraient s'appuyer les normes et les modalités en évaluation des apprentissages ?
- Quel est le rôle du centre de services scolaire dans l'établissement des normes et des modalités d'évaluation qui relèvent de l'école ?
- Quels sont les documents ministériels à considérer pour l'établissement des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages ?
- Qui sera touché par l'application des normes et des modalités d'évaluation ?



Responsabilités du centre de services scolaire

Le renouvellement de l'encadrement local en évaluation des apprentissages s'inscrit sous le signe de la concertation entre le centre de services scolaire et les écoles, d'abord par souci d'efficacité et, ensuite, en vue d'accroître l'harmonisation entre les choix relatifs à l'évaluation. ([MEQ, 2005](#))

Information générale sur les responsabilités de l'école selon la loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique (suite) :

À l'école de l'Escalade, nous établissons notre cadre en évaluation des apprentissages en considérant nos valeurs qui teintent nos actions : **Bienveillance, respect, engagement et autonomie**. Nous croyons que le bien-être de l'élève et la progression de ses apprentissages doivent être au centre de nos décisions pédagogiques. Comme il est l'élève de tous, la cohérence entre les enseignants de tous les niveaux doit guider nos pratiques évaluatives comme toutes les autres.

De plus, nos orientations quant aux normes et modalités de l'école doivent également se baser sur les règles ministérielles traitant d'évaluation des apprentissages. Voici quelques extraits :

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

LIP 96.15 Sur proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

4° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au RP et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la CS;

- Planification
- Prise d'information et interprétation
- Analyse
- Décision/action
- Communication

Communication (Régime péd.)

- Communiquer avec les parents au moins une fois par mois lorsque l'élève rencontre des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement.
- Informer les parents et les élèves de la pondération des épreuves dès le début de l'année scolaire
- Renseigner les parents et les élèves concernant les épreuves dès leur disponibilité

Qualité de la langue

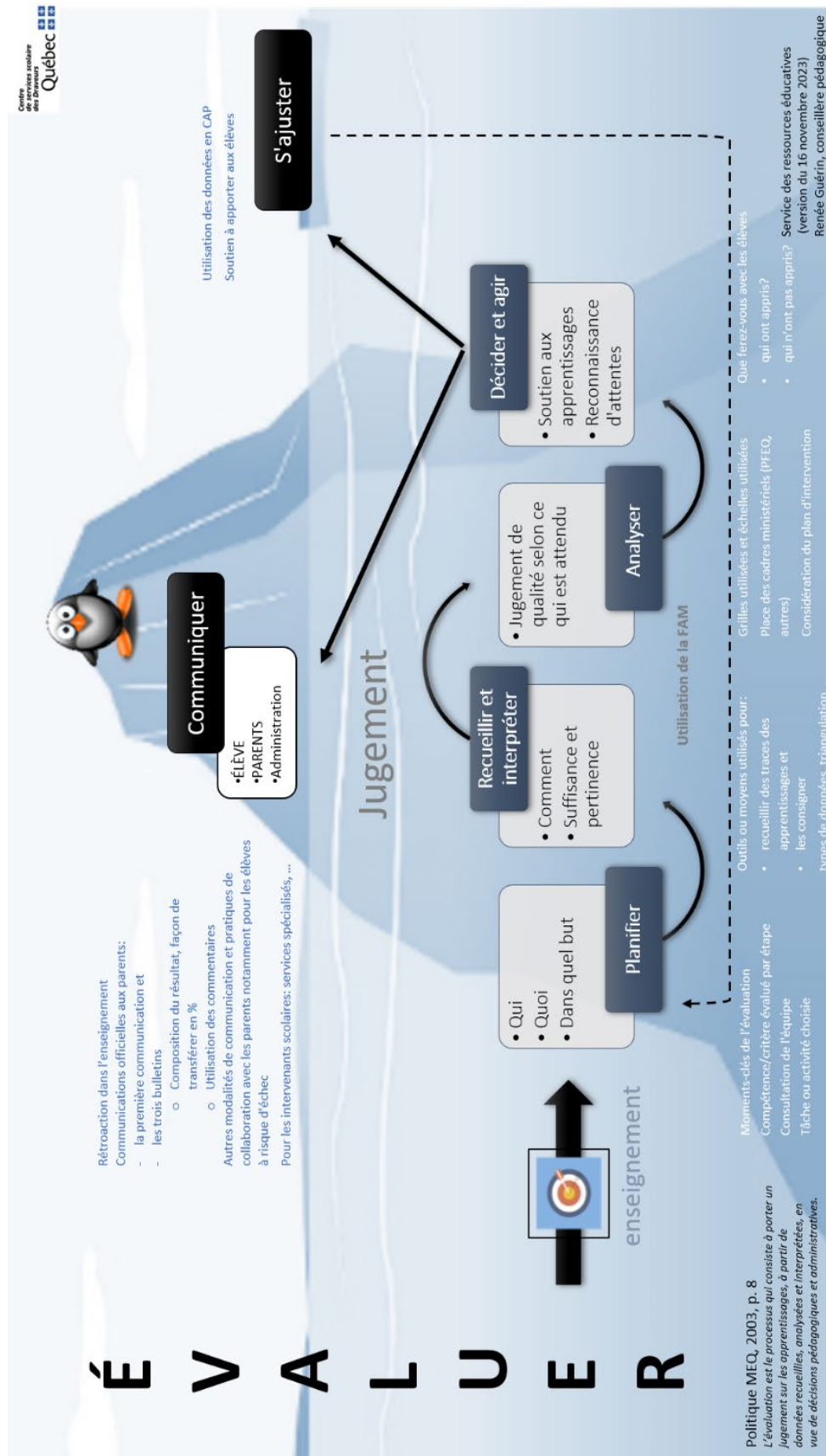
Règles sur le cheminement scolaire

LIP 96.15 Sur proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés, le directeur de l'école:

5° approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le RP;

- Classement et passage du préscolaire au 1^{er} cycle du primaire et d'un cycle à l'autre au primaire selon les normes fixées par la CS.

Finalement, voici le modèle utilisé comme référence dans le cadre du processus d'évaluation qui a soutenu toute notre réflexion.



PROCESSUS D'ÉVALUATION

1. LA PLANIFICATION

Définir des normes et des modalités pour la planification...

Normes	Modalités
	Préscolaire (non obligatoire) Primaire
1.1 <i>Par souci d'harmonisation des attentes et d'équité, la planification de l'évaluation des apprentissages est une responsabilité partagée par l'équipe-école, en tenant compte des encadrements légaux notamment les cadres d'évaluation. Elle permet de garder le cap sur les apprentissages à enseigner.</i>	Les enseignants ont le souci de planifier des évaluations en continu, à l'aide d'outils variés, en tenant compte des contenus enseignés qui respectent le PFÉQ. Les enseignants peuvent se rencontrer par cycle ou par niveau afin de faire la planification globale. Chaque enseignant établit sa propre planification à partir de la planification globale. À la suite d'un partage entre collègues, chaque enseignant choisit ses tâches évaluatives, sous toutes réserves des épreuves imposées par le Ministère ou le Centre de services scolaire selon leurs rôles respectifs.
1.2 <i>La planification de l'évaluation des apprentissages prend sa source dans les attentes du Programme de formation de l'école québécoise.</i>	Au préscolaire, l'évaluation se fait tout au long de l'année sur l'ensemble des compétences du programme. Certaines composantes peuvent être ciblées selon le développement global de chaque enfant. Au primaire, le régime pédagogique demande aux enseignants d'évaluer toutes les matières à chaque bulletin, sauf s'il y a des modalités d'application progressive proposées par le ministre dans l'Instruction annuelle. Les enseignants de chaque niveau déterminent la répartition des compétences à évaluer pour chacune des étapes. (ANNEXE 2) Chaque enseignant s'inspire de ces modalités pour faire des choix judicieux en matière d'évaluation et appliqués au contexte de sa classe. La planification des évaluations des enseignants s'appuie sur les contenus enseignés provenant du Programme de formation de l'école québécoise (pour le primaire : progression des apprentissages, cadre d'évaluation, attentes de fin de cycle, etc.) La planification des outils d'évaluation est en continuité avec les enseignements. L'enseignant précise à ses élèves les critères

	d'évaluation. Les évaluations sont de deux types : l'évaluation en aide à l'apprentissage et l'évaluation en reconnaissance des compétences. Celles-ci doivent être variées, pertinentes et en nombre suffisant afin d'avoir des traces représentatives des apprentissages des élèves permettant de porter un jugement professionnel.
1.3 <i>Par souci d'équité, la différenciation fait partie intégrante de la planification en collaboration avec les services complémentaires de l'école.</i>	<i>Ne s'applique pas au préscolaire puisqu'il s'agit d'un programme évolutif.</i> Les enseignants varient les stratégies d'évaluation afin d'avoir des traces pour l'ensemble des élèves selon le principe de la triangulation (observation, conversation et production). L'enseignant planifie la mise à l'essai des moyens de soutien à l'élève avec les services complémentaires avant l'élaboration d'un plan d'intervention. L'enseignant adapte la planification de l'évaluation en tenant compte de la situation particulière de certains élèves dont ceux ayant un plan d'intervention ou un plan de soutien linguistique. Le comité d'intervention doit veiller à l'application des mesures de flexibilité, d'adaptation ou de modification (FAM) au plan d'intervention.
1.4 <i>La planification globale inclut les compétences autres.</i>	<i>*Non applicable au préscolaire</i> Les titulaires de classe doivent évaluer les compétences autres. Ils peuvent consulter les spécialistes afin de porter le jugement final. Chaque compétence doit être évaluée au moins une fois dans le parcours de l'enfant. Un tableau de séquences de communications est utilisé pour planifier annuellement les compétences, en fonction des étapes du bulletin. (ANNEXE 2)

PROCESSUS D'ÉVALUATION

2. LE RECUEIL D'INFORMATION ET L'INTERPRÉTATION

Définir des normes et des modalités pour la prise d'information et l'interprétation...

Normes	Modalités
	Préscolaire (non obligatoire) Primaire
2.1 <i>La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.</i>	Au préscolaire, l'observation spontanée et planifiée est le moyen privilégié pour collecter des données afin d'établir un portrait du développement global de l'enfant. Il porte principalement sur les comportements, les interactions, les attitudes, les démarches, les stratégies et les réalisations des élèves. Au primaire, l'enseignant recourt à des évaluations informelles et formelles pour recueillir des données tout au long de l'année. Par exemple, il peut conserver des traces des apprentissages en utilisant des grilles d'observations, des tableaux de consignation, des portfolios, des auto-évaluations, etc. Les stratégies évaluatives peuvent prendre leur source au travers de l'observation, de la conversation et/ou de la production (processus de triangulation). L'enseignant utilise et met en pratique les outils prévus afin de respecter la planification établie individuellement ou en équipe.
2.2 <i>La prise d'information se fait en cours d'apprentissage, en fin d'année ou en fin de cycle. L'interprétation de données se fonde sur les critères d'évaluation des compétences du Programme de formation de l'école québécoise.</i>	L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves. L'enseignant valide et interprète ces données de façon constante et périodique en utilisant des grilles créées en fonction des encadrements légaux et des échelles de niveaux de compétences proposées par le ministère. Pour les élèves dont les attentes du PFEQ sont modifiées, l'interprétation des données recueillies se fait en lien avec l'objectif personnalisé inscrit au plan d'intervention ou de soutien linguistique.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

3. L'ANALYSE ET LE JUGEMENT DE QUALITÉ

Définir des normes et des modalités pour le [jugement](#)...

Normes	Modalités
	Préscolaire (non obligatoire) Primaire
3.1 <i>Le jugement repose sur la prise d'information et l'interprétation des données à la fin de chacune des étapes du cycle à partir des critères d'évaluation et des attentes du programme de formation.</i>	Au préscolaire et au primaire, en cours de cycle, l'enseignant porte son jugement sur le niveau de développement des compétences au courant de l'année et à la fin du cycle. Pour chacune des situations d'évaluation proposées, l'enseignant porte un jugement en attribuant une valeur aux apprentissages démontrés, en lien avec les critères d'évaluation retenus. Une valeur peut se donner de différentes façons : chiffre, réussite/non réussite, lettre, commentaires ou code visuel (symbole ou couleur). L'enseignant porte son jugement final en s'appuyant principalement sur les dernières traces recueillies pour chacune des compétences évaluées.
3.2 <i>Le jugement professionnel est une responsabilité de l'enseignant qui, au besoin, peut être partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-école.</i>	L'enseignant peut consulter les intervenants nommés au plan d'intervention ou au plan de soutien linguistique, l'équipe des services complémentaires et les enseignants qui ont contribué de différentes façons au développement d'une même compétence chez l'élève afin d'exercer son jugement. Pour assurer la qualité du jugement, l'évaluation doit être rigoureuse et transparente. Cela veut dire que l'enseignant a établi son intention d'évaluation; qu'il a cerné les aspects de l'apprentissage qu'il souhaite vérifier; qu'il a choisi et utilisé les méthodes et les outils appropriés au contexte de l'évaluation.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

4. LA DÉCISION-ACTION

Définir des normes et des modalités pour la décision-action...

Normes	Modalités
	Préscolaire (non obligatoire) Primaire
4.1 <i>L'enseignant accompagne l'élève dans la régulation de ses apprentissages.</i> <i>En cours de cycle, l'enseignant utilise différents moyens pédagogiques pour soutenir l'élève dans sa progression</i>	L'enseignant procure à l'élève l'occasion de faire des prises de conscience par le biais du questionnement, de l'auto-évaluation, de l'entrevue, du portfolio ou d'une rétroaction immédiate. Au préscolaire, les enseignants identifient les forces et les défis de chaque enfant. Par la suite, ils s'assurent de leur proposer des situations qui se trouvent dans la zone proximale de développement de l'enfant pour lui permettre de transférer ses apprentissages dans différents contextes. Au primaire, afin de permettre à l'élève de réguler et de soutenir ses apprentissages, l'enseignant valorise les forces de l'élève et lui propose des défis. Pour y arriver, des moyens tel que la récupération, le travail en sous-groupes, le décroisement, des activités supplémentaires ou d'enrichissement, de la modélisation, lui sont proposés. Pour les élèves qui vivent des défis particuliers, l'enseignant, en collaboration avec les services complémentaires, mettent en place des moyens pour favoriser la progression des apprentissages de ces élèves selon leurs besoins. Pour les élèves qui dépassent les attentes du programme, l'enseignant peut fournir de l'enrichissement, un plan de travail, des projets particuliers ou leur proposer de devenir pair aidant.
4.2 <i>Suite à l'évaluation en fin d'année ou en fin de cycle, les différents intervenants s'assurent de transmettre leurs données aux intervenants de l'année suivante ou du cycle suivant.</i>	À la fin de l'année, l'enseignant remplit le tableau des besoins de ses élèves dans le but d'informer les intervenants de l'année suivante. L'équipe des services complémentaires s'assure de faire la mise à jour de leurs informations et données dans le tableau du portrait des groupes-repères. En début d'année, la direction et le service complémentaire informent les enseignants du cheminement de leurs élèves en leur transmettant le tableau du portrait de leur groupe. De plus, une rencontre est prévue pour la consultation des dossiers d'aide de leurs élèves ayant des besoins particuliers (salon jaune) où les différents intervenants sont disponibles.

	Par la suite, l'enseignant concerné dresse un portrait diagnostic des apprentissages de ses élèves et détermine les actions pédagogiques à mener en s'appuyant sur le portrait de classe. Les échanges d'informations entre les différents intervenants se font régulièrement au courant de l'année.
--	--

PROCESSUS D'ÉVALUATION

5. LA COMMUNICATION

Définir des normes et des modalités pour la communication à l'élève, aux parents et aux intervenants concernant les résultats de l'évaluation en cours d'apprentissage et ...

Normes	Modalités
	Préscolaire (non obligatoire) Primaire
5.1 <i>Tout au long de l'année, l'élève et ses parents sont informés, par divers moyens, des apprentissages réalisés.</i>	Les intervenants utilisent différents moyens pour informer les parents sur la progression des apprentissages de leur enfant et sur les comportements observés. Exemples : courriels, appels téléphoniques, rencontres, Mozaïk, annotations des travaux, cahier de suivi quotidien, etc. L'appréciation globale de la tâche sur les travaux est communiquée sous forme quantitative ou qualitative, c'est-à-dire en pourcentage, chiffre, réussite/non-réussite, couleur, lettre, commentaires, etc.
5.2 <i>Les enseignants informent mensuellement les parents des élèves qui éprouvent des difficultés académiques et/ou comportementales.</i>	Une communication mensuelle, verbale ou écrite, avec les parents des élèves qui ont une difficulté académique ou comportementale laissant présager un risque pour sa réussite est prévue par l'enseignant selon les modalités qu'il détermine pertinentes dépendamment de la situation.
5.3 <i>La première communication et les bulletins sont les outils officiels qui renseignent les parents sur le cheminement de leur enfant.</i>	Au plus tard le 15 octobre de chaque année, les parents et tuteurs reçoivent un document explicatif de l'évaluation effectuée en prévision de la communication écrite et des bulletins subséquents (ANNEXE 1). Celui-ci est révisé par les enseignants annuellement et soumis pour consultation au conseil d'établissement. La première communication présente un portrait général de l'élève sur son intégration dans la classe en lien avec ses apprentissages et son comportement et doit être remise au plus tard le 15 octobre. Les bulletins officiels doivent être envoyés aux parents au plus tard le 20 novembre, le 15 mars et le 10 juillet de l'année en cours selon le régime pédagogique. Un calendrier annuel des étapes est prévu par l'école (ANNEXE 1). Un bulletin différent est offert pour l'élève du primaire qui utilise les services de soutien à l'apprentissage du français pour lequel le programme Intégration linguistique scolaire et sociale est prévue à sa grille-matière. La page d'accueil du bulletin précise la lecture des résultats à la matière ILSS et à/aux matières modifiées.

	Deux rencontres de parents sont organisées au cours de l'année. La première est pour tous les parents alors que la deuxième concerne les parents d'élèves qui éprouvent des difficultés, qui ont besoin d'un suivi particulier ou à la demande des parents. Chaque compétence disciplinaire au bulletin fait l'objet d'une appréciation selon la fréquence prescrite par l'instruction annuelle. L'équipe prévoit à la fin de l'année la séquence de communication des compétences évaluées et/ou commentées pour chacune des étapes de l'année suivante. La séquence de communication (ANNEXE 2) précise si la compétence est évaluée en pourcentage et/ou appréciée par un commentaire pour chacune des étapes. Pour chaque compétence pour laquelle l'élève se situe dans la zone de vulnérabilité ou en situation d'échec, il est fortement recommandé d'écrire un commentaire (force et défi).
5.4 <i>L'enseignant est responsable de l'évaluation de ses élèves. Il assure un suivi auprès des parents et des élèves qui en font la demande.</i>	L'enseignant communique les résultats d'évaluation selon les modalités convenues en début d'année avec ses collègues. L'enseignant informe les parents, en début d'année, que ceux-ci peuvent les joindre selon les modalités identifiées lorsqu'ils ont des questions ou des besoins de clarification dans les jours suivants la prise de connaissance des résultats. L'école met à la disposition des parents et des élèves un formulaire de demande officielle de révision de résultat sur son site Internet et en version papier au secrétariat afin que ceux-ci puissent faire une demande formelle de révision d'un résultat à la direction (réf. Règlement du ministre en application de l'art. 96.15 de la LIP).

QUALITÉ DE LA LANGUE

Définir des normes et des modalités pour la qualité de langue ...

Normes	Modalités
	Préscolaire (non obligatoire) Primaire
<i>À l'école, nous reconnaissons l'importance de la qualité de la langue écrite et parlé.</i>	Les enseignants portent une attention particulière à la langue orale en corrigeant les erreurs les plus courantes et en étant des modèles. Les enseignants précisent aux élèves les critères relatifs à la qualité de la langue à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation proposées. Dans d'autres matières que le français, nous favorisons la rétroaction verbale lorsque les élèves doivent produire des textes et communiquer oralement. Lors des différentes activités de l'école, les intervenants ont le souci de favoriser la qualité de la langue française et promouvoir le répertoire musical francophone et québécois.

LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

Une règle sur le cheminement scolaire (passage et classement)

- *est une ligne directrice quant au cheminement des élèves à l'école primaire et secondaire;*
- *est établie en fonction des exigences relatives à la poursuite des apprentissages dans un cycle supérieur, un ordre d'enseignement supérieur ou une classe supérieure;*
- *tient compte des besoins des élèves, de leurs centres d'intérêt ou de leurs objectifs de formation;*
- *respecte le cadre légal et réglementaire qui balise l'évaluation des apprentissages et le cheminement des élèves;*
- *peut être révisée au besoin;*
- *s'inscrit en concordance avec le Programme de formation de l'école québécoise;*
- *s'appuie sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire*

Règles de classement :

- Les décisions sur le cheminement scolaire et le classement relèvent de la direction de l'école et sont prises en concertation avec les intervenants concernés en tenant compte des décisions relatives au passage et aux besoins de l'élève.
- Toute décision sur le classement doit être revue à la lumière des constats sur les apprentissages et en tenant compte de la situation de l'élève en cours de cycle.
- Dans le cas où il y a un changement d'école, la responsabilité du classement doit relever de la direction de l'école dont provient l'élève.
- Les parents sont informés de la décision sur le classement avant le 30 juin.

Annexe 1 – Résumé aux parents des Normes et modalités en évaluation des apprentissages dans notre école

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages Année scolaire 2026-2027

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Principales évaluations

À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines tel qu'indiqué dans les tableaux de planification des séquences de communication au bulletin. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que des connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, observations, entrevues, examens, etc.).

Épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation (MEQ)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEQ) en français seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour **20% du résultat final**.

Fin du 3^e cycle (6^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEQ) en français et en mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour **20% du résultat final**.

Épreuves obligatoires du Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD)

Fin du 1^{er} cycle (2^e année) : Les épreuves obligatoires du Centre de services scolaire des Draveurs en lecture seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour **20% de la 3^e étape**.

Fin du 2^e cycle (4^e année) : Les épreuves obligatoires du Centre de services scolaire des Draveurs en mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour **20% de la 3^e étape**.

Commentaires sur les apprentissages : Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires : Tel qu'identifié dans le tableau, une des *autres compétences* feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin : **organiser son travail, travailler en équipe, savoir communiquer et exercer un jugement critique**.

Précision : Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Communications officielles de l'année 2026-2027	
Première communication écrite	Une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant sera disponible sur Mozaik à compter du <u>15 octobre 2026</u> .
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent à compter du <u>jeudi 19 novembre 2026</u> . Ce bulletin couvrira la période <i>du 31 août au 12 novembre et comptera pour 20 %</i> du résultat final de l'année. <u>La rencontre de parents aura lieu le jeudi 26 novembre 2026 pour l'ensemble des parents.</u>
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent à compter du <u>mardi 24 février 2027</u> . Ce bulletin couvrira la période <i>du 16 novembre au 18 février et comptera pour 20 %</i> du résultat final de l'année. <u>La rencontre de parents, sur invitation, aura lieu le jeudi 25 février 2027.</u>
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent à compter du <u>lundi 29 juin 2027</u> . Il couvrira la période s'échelonnant <i>du 22 février 2027 jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 %</i> du résultat final de l'année.

Règlement de révision d'un résultat
<u>Communication des résultats :</u> L'enseignant est responsable de l'évaluation de ses élèves. Il assure un suivi auprès des parents et des élèves qui en font la demande. <u>Modalités :</u> 1. L'enseignant communique les résultats d'évaluation selon les modalités convenues en début d'année avec ses collègues. 2. L'enseignant informe les parents, en début d'année, <i>du meilleur moyen pour les rejoindre</i>, lorsqu'ils ont des questions ou des besoins de clarification dans les jours suivants la prise de connaissance des résultats. 3. L'école met à la disposition des parents et des élèves un formulaire de demande officielle de révision de résultat sur son site Internet et en version papier au secrétariat afin que ceux-ci puissent faire une demande formelle de révision d'un résultat à la direction (réf. Règlement du ministre en application de l'art. 96.15 de la LIP).

Il est à noter que les informations contenues dans ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui ont besoin de modifications à leur programme et qui sont consignées au plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Annexe 2 – Planification des séquences de communication au bulletin

2.1 Séquence de communication du préscolaire 2026-2027

2.2 Séquence de communication du 1^{er} cycle 2026-2027

2.3 Séquence de communication du 2^e cycle 2026-2027

2.4 Séquence de communication du 3^e cycle 2026-2027

Annexe 2 – Planification des séquences de communication au bulletin

2.1 Séquence de communication du préscolaire 2026-2027

Préscolaire

Domaines et compétences	Axes de développement	Résultats inscrits au bulletin Séquence d'évaluation		
		1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
<u>Physique et moteur</u> Accroître son développement physique et moteur.	Motricité	✓	✓	✓
	Saines habitudes de vie	✓	✓	✓
<u>Affectif</u> Construire sa conscience de soi.	Connaissance de soi	✓	✓	✓
	Sentiment de confiance en soi	✓	✓	✓
<u>Social</u> Vivre des relations harmonieuses avec les autres.	Appartenance au groupe	✓	✓	✓
	Habiletés sociales	✓	✓	✓
<u>Langagier</u> Communiquer à l'oral et à l'écrit.	Langage oral	✓	✓	✓
	Langage écrit	✓	✓	✓
<u>Cognitif</u> Découvrir le monde qui l'entoure.	Pensée	✓	✓	✓
	Stratégies	✓	✓	✓

Annexe 2 – Planification des séquences de communication au bulletin

2.2 Séquences de communication au bulletin / PRIMAIRE 2026-2027 – Premier cycle

			Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année						
			Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)			%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C	
Français	1.Lire	50	✓		✓		✓		À l'étape 1, l'élève développe ses stratégies d'accès au texte.	✓		✓		✓		
	2.Écrire	30			✓		✓			✓		✓		✓		
	3.Communiquer oralement	20	✓		✓		✓							✓		
Mathématique	1.Résoudre des situations-problèmes	20			✓		✓					✓		✓		
	2.Raisonner	80	✓		✓		✓			✓		✓		✓		
Anglais	1.Comprendre des textes entendus	60		✓	✓		✓				✓	✓		✓		
	2.Communiquer oralement en anglais	40		✓	✓		✓				✓	✓		✓		
Éducation physique et à la santé 1. Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%) 2. Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%) 3. Adopter un mode de vie sain et actif (33%)		100	✓		✓		✓			✓		✓		✓		
Culture et citoyenneté québécoise Explorer des réalité culturelles		100	✓				✓					✓		✓		
Arts plastiques 1. Créer des images personnelles et médiatiques (70%) 2.Apprécier des images (30%)		100	✓				✓					✓		✓		
Art dramatique 1. Inventer, interpréter des séquences dramatiques (70%) 2.Apprécier des œuvres théâtrales (30%)		100														
Danse 1. Créer, interpréter des danses (70%) 2.Apprécier des danses (30%)		100														

Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)			Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année						
			Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires
			%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C	
Musique				✓	✓		✓		Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.		✓	✓		✓		Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.
1. Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)				(1)							(1)					
2. Apprécier des œuvres musicales (30%)			100													
Autres compétences**	Savoir communiquer							✓							✓	
	Organiser son travail			✓							✓					
	Travailler en équipe															
	Exercer son jugement critique															

Annexe 2 – Planification des séquences de communication au bulletin

2.3 Séquences de communication au bulletin / PRIMAIRE 2026-2027 – Deuxième cycle

			Bulletin : Première année						Bulletin : Deuxième année								
			Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÉ (20% de l'année)	Précisions sur les commentaires
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)			%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
Français	1.Lire	50	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
	2.Écrire	30	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
	3.Communiquer oralement	20			✓		✓				✓		✓				
Mathématique	1.Résoudre des situations-problèmes	30			✓		✓				✓		✓	+ Exam CS			
	2.Raisonner	70	✓		✓		✓			✓		✓		✓	+ Exam CS		
Anglais	1.Comprendre des textes entendus	50		✓	✓		✓				✓	✓		✓			
	2.Communiquer oralement en anglais	35		✓	✓		✓				✓	✓		✓			
	3. Écrire des textes	15			✓		✓					✓		✓			
Science et technologie																	
4. Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique		100	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
5. Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie																	
6. Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie																	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté																	
1. Lire l'organisation d'une société sur un territoire		100	✓	(1)	✓	(1-3)	✓	(1-2)		✓	(1-2)	✓	(1-3)	✓	(1-2-3)		
2. Interpréter le changement dans une société et sur son territoire																	
3. S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire																	

Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année								
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MF (20% de l'année)	Précisions sur les commentaires	
		%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C			
Éducation physique et à la santé 1. Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%) 2. Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%) 3. Adopter un mode de vie sain et actif (33%)		100	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
Culture et citoyenneté québécoise Examiner des réalité culturelles		100			✓		✓				✓		✓				
Arts plastiques 3. Créer des images personnelles et médiatiques (70%) 4.Apprécier des images (30%)		100	✓				✓			✓			✓				
Art dramatique 3. Inventer, interpréter des séquences dramatiques (70%) 4.Apprécier des œuvres théâtrales (30%)		100															
Danse 3. Créer, interpréter des danses (70%) 4.Apprécier des danses (30%)		100															
Musique 3. Créer et interpréter des œuvres musicales (70%) 4.Apprécier des œuvres musicales (30%)		100		✓ (1)	✓		✓		Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.		✓ (1)	✓		✓			Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.
Autres compétences**	Savoir communiquer		✓														
	Organiser son travail						✓										
	Travailler en équipe									✓							
	Exercer son jugement critique														✓		

Annexe 2 – Planification des séquences de communication au bulletin

2.4 Séquences de communication au bulletin / PRIMAIRE 2026-2027 – Troisième cycle

			Bulletin : Première année						Bulletin : Deuxième année								
			Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÈ (20% de l'année)	Précisions sur les commentaires
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)			%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
Français	1.Lire	50	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
	2.Écrire	30	✓		✓		✓			✓		✓		ME			
	3.Communiquer oralement	20			✓		✓				✓		✓				
Mathématique	1.Résoudre des situations-problèmes	30			✓		✓					✓		✓		ME	
	2.Raisonner	70	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
Anglais	1.Interagir oralement en anglais	45			✓		✓					✓		✓			
	2.Comprendre des textes lus et entendus	35			✓		✓					✓		✓			
	3. Écrire des textes	20			✓		✓					✓		✓			
Science et technologie																	
7. Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique		100	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
8. Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie																	
9. Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie																	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté																	
1. Lire l'organisation d'une société sur un territoire		100	✓	(1)	(1-3)		(1-2)			(1-2)		(1-3)		(1-2-3)			
2. Interpréter le changement dans une société et sur son territoire																	
3. S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire																	

		Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année							
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÉ (20% de l'année)	Précisions sur les commentaires
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
Éducation physique et à la santé 1. Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%) 2. Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%) 3. Adopter un mode de vie sain et actif (33%)		100	✓		✓		✓		✓		✓		✓			
Culture et citoyenneté québécoise Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles		100			✓		✓				✓		✓			
Arts plastiques 5. Créer des images personnelles et médiatiques (70%) 6. Apprécier des images (30%)		100			✓		✓				✓		✓			
Art dramatique 5. Inventer, interpréter des séquences dramatiques (70%) 6. Apprécier des œuvres théâtrales (30%)		100		✓	✓		✓			✓	✓		✓			
Danse 5. Créer, interpréter des danses (70%) 6. Apprécier des danses (30%)		100														
Musique 5. Créer et interpréter des œuvres musicales (70%) 6. Apprécier des œuvres musicales (30%)		100														
Autres compétences**	Savoir communiquer		✓													
	Organiser son travail													✓		En préparation pour le secondaire
	Travailler en équipe						✓									
	Exercer son jugement critique									✓						